

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 17

pouvoirs : 10

**OBJET :**

**PERSONNEL  
MUNICIPAL -  
VERSEMENT DE LA  
PRIME DE FIN  
D'ANNÉE 2024**

*La présente  
délibération annule  
et remplace la  
délibération  
n° 2024-50 pour  
erreur matérielle sur  
le nombre de  
présents*

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2024-50bis*

L'an deux mil vingt-quatre,

le : **Lundi 30 septembre**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024.

**PRESENTS :** M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés :** Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charène RENARD qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à M. Philippe RONDEL, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Conformément à l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 relatif aux avantages collectivement acquis, un système de prime de fin d'année a été mis en place dans le cadre de la rémunération des agents de droit public, titulaires ou non, à temps complet ou partiel, ainsi que pour les agents sous contrat de droit privé.

Cette prime constitue ainsi un complément de rémunération pour les agents. Elle est versée par la ville de L'AIGLE en deux fois, pour moitié sur les mois de novembre et décembre.

Le principe retenu est celui d'une attribution au prorata du temps de travail quel que soit le grade de l'agent. Seule la façon de servir (absences répétées, sanctions) peut atténuer son montant.

En 2023, ce complément de rémunération était de 1 150,00 € brut par agent. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation de 50,00 €, portant ainsi le montant de la prime à 1 200,00 €.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

**➤ *APPROUVE le montant de la prime de fin d'année 2024  
proposé ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*  
**Philippe VAN-HOORNE**